

Ecrit par Echo du Mardi le 19 mars 2021

La Poste ouvre un nouveau site pour passer le code de la route à Cavaillon

Après l'ouverture de sites d'Avignon (en 2016) puis Orange, la Poste dispose maintenant d'un nouvel espace pour faire passer le code de la route à Cavaillon.

Pour cela, les candidats et les auto-écoles de la cité cavare et de ses environs vont pouvoir se rendre au sein de la Poste située 101 rue Jean-François Jonvelle pour passer leur examen. A raison de 22 sessions* par semaine (les mardi, mercredi, vendredi et samedi), plus de 130 candidats vont ainsi pouvoir passer l'épreuve chaque semaine sur le site.

Auparavant, ces derniers devront toutefois s'inscrire sur le site www.lecode.laposte.fr. Le candidat y choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure, et valide le paiement de la prestation (tarif unique de 30€ défini par l'Etat). Les inscriptions peuvent se faire 3 mois à l'avance jusqu'à la veille de l'examen. Le candidat se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assure de son identité et veille au bon déroulement de l'examen. Il est ensuite installé à la place qui lui est attribuée, devant une tablette numérique équipée d'un casque audio sur laquelle il sélectionne l'examen qu'il souhaite passer : code auto (catégorie B,C,D,E) ou code moto (Catégorie A). Le candidat répond à une série de 40 questions tirées aléatoirement d'une base de données. Au cours d'une même séance sur un site collectif, aucun candidat ne se voit administrer un questionnaire identique à un autre candidat. Enfin, après l'examen le candidat reçoit son résultat dans un délai de 2 heures en moyenne (week-ends et jours fériés non inclus).

« La Poste contribue ainsi à la modernisation de l'action publique en s'engageant à réduire de manière drastique le délai d'attente des candidats au code de la route, explique la Poste. Présente sur tout le territoire, l'entreprise s'appuie sur son vaste réseau, ses lieux connectés accessibles à tous et l'engagement de tous les postiers pour organiser les épreuves au plus près des candidats et en assurer le bon déroulement. »

*6 candidats par session ; 6 sessions par jour du mardi, mercredi et vendredi (9h30, 10h30, 11h30, 13h30, 14h30 et 15h30), 4 sessions le samedi (9h30, 10h30, 11h30 et 12h30).